



# Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure-et-Loir – Arrondissement de DREUX  
Canton de SAINT LUBIN-DES-JONCHERETS

BREZOLLES, le 21 AVRIL 2022.

## **ARRETE MUNICIPAL N° 2022 – 097**

### **PORTANT PERMISSION DE VOIRIE CHEMIN D'EXPLOITATION A L'OCCASION DE TRAVAUX Du 21 au 30 Avril 2022**

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

**VU** le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** la demande, en date du **21 Mars 2022**, effectuée par **M. Stéphane LANTZ**, domicilié 10 rue du Grenier à Sel 28270 BREZOLLES, qui souhaite **déposer 1 benne** pour effectuer des travaux au **46 rue de Paris 28270 BREZOLLES**, en occupant temporairement le domaine public : **CHEMIN D'EXPLOITATION (au droit du n° 46 rue de Paris)** ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

#### **A R R E T E :**

**Article 1°** : Du **21 au 30 Avril 2022**, **M. Stéphane LANTZ**, domicilié 10 rue du Grenier à Sel 28270 BREZOLLES est autorisé à déposer 2 bennes en occupant temporairement le domaine public sur le **CHEMIN D'EXPLOITATION (au droit du n° 46 rue de Paris)** ;

**Article 2°**: Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 3°** : Le permissionnaire précisera au maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

**Article 4°** : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires et de rétablir, dans leur état initial, la

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : [www/brezolles.fr](http://www.brezolles.fr) - Email : [mairie.brezolles@wanadoo.fr](mailto:mairie.brezolles@wanadoo.fr)

chaussée, l'accotement, le trottoir ou le fossé et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

**Article 5°** : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 6°** : La Secrétaire de mairie et la Gendarmerie seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et dont ampliation sera adressée :

- Centre de Secours de BREZOLLES,
- Gendarmerie de BREZOLLES
- Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
- AGGLO du Pays de DREUX
- Service technique de la Mairie de BREZOLLES
- Le permissionnaire
- Le SIADEP.



Le Maire,

Loïc BARBIER.

1 rue notre Dame - BP 70015 - 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site: [www.brezolles.fr](http://www.brezolles.fr) - Email: [mairie.brezolles@anadoo.fr](mailto:mairie.brezolles@anadoo.fr)